

Strasbourg, le 23 septembre 2024

Protection de l'enfance

1. Contexte national très dégradé

La situation de la Protection de l'Enfance en France connaît une dégradation importante depuis 2019.

Couplée à une augmentation vertigineuse de nombre de MNA depuis 10 ans (+150%), les Départements doivent faire face à des enjeux majeurs des besoins du public classique de la Protection de l'Enfance dans un contexte de

- hausse continue du nombre d'enfants confiés :

Entre 2022 et 2023 le nombre d'enfants confiés a augmenté de 18% (Enquête DF 2024)

Evolution entre 2007 et 2022 :

- + 17% des mineurs suivis en protection enfance
- + 36% de mineurs accueillis
- + 53 % de jeunes majeurs suivis
- + 76% de dépenses ASE pour les départements

Sur 42 milliards d'euros de dépenses sociales départementales : les dépenses brutes d'ASE s'élèvent à 9,87 milliards d'euros en 2022.

Les compensations de l'Etat s'élèvent à :

- 100 millions d'euros pour les Mineurs Non Accompagnés ;
- 50 millions d'euros pour les jeunes majeurs ;
- 140 millions d'euros dans le cadre de la contractualisation Départements/État en prévention et protection de l'enfance.

Soit un total de 290 millions d'euros

Les compensations de l'État représentent environ 3 % des dépenses d'ASE engagées par les Départements.

- perte d'attractivité de l'Ensemble des métiers ;

Enquête UNIOPS en décembre 2023 : sur 314 établissements, le manque d'éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs engendre :

- ✓ 97 % des employeurs peinent à recruter
- ✓ 9 % taux de postes vacants
- ✓ 40 % de recours à l'intérim
- ✓ 50 % sont en sureffectif
- ✓ 20 % ont baissé leur capacité d'accueil
- ✓ 5 % de fermeture faute de personnel

- effondrement du nombre d'Assistants familiaux ;

Enquête DF 2024 :

- ✓ 12 départs d'assistants familiaux pour 10 recrutements en 2023
- ✓ 6,9 % de postes vacants parmi les agents départementaux dédiés au suivi des enfants protégés au 31.12.2023
Supérieur à 10 % dans 16 Départements
- ✓ Sur 36 000 assistants familiaux, la moitié a 55 ans ou plus

- nouvelles directives législatives (loi 2016, Loi Taquet 2022) ;

- augmentation massive des enfants à double Vulnérabilités ASE et handicap :

Source : enquête menée auprès des Départements dans le cadre de la mission confiée au Président Haussoulier (données au 31.12.2023) sur 52 Départements répondant :

- ✓ Les enfants en situation de handicap représentent en moyenne 22 % des enfants confiés. L'écart se situe entre 10 et 35 % selon les Départements
- ✓ 75 % des Départements répondants déclarent avoir des enfants confiés en attente d'une place en IME (Institut médico éducatif)
- ✓ La durée moyenne d'attente d'une place en IME est de 30 mois (entre 9 et 84 mois)
- ✓ 73 % des Départements répondants déclarent avoir des enfants confiés en attente d'une place en ITEP (Instituts Thérapeutiques Educatif et Pédagogique)

- ✓ La durée moyenne d'attente d'une place en dispositif ITEP est de 18 mois
- ✓ 59 % des enfants ont une prise en charge conforme à la décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- ✓ 21 % des enfants ont une prise en charge partielle
- ✓ 12 % des enfants sont sans solution

>> Le manque de places dans les IME est un problème préoccupant qui limite l'accès aux services et aux soins pour de nombreux enfants et adolescents en situation de handicap.

Pour compléter les difficultés, le désengagement progressif de l'Etat sur certaines de ces missions régaliennes pourtant essentielles à la systémie de l'Enfance : exclusion scolaire, fermeture de places dans le médico-social, effondrement de la pédopsychiatrie, absence de relais sur l'accès au titre des MNA devenus majeurs, contribue à une dégradation d'une situation à un moment où les marges financières des Départements disparaissent.

Ce constat explique en grande partie le chiffre alarmant de plus de 5 000 placements non exécutés (PNE) en France actuellement et autant de mesures de milieu ouvert.

Le 25 septembre à 14h00 la CNAPE (Confédération des Acteurs de la Protection de l'Enfance) a appelé à une marche pour lancer un cri d'alerte sur l'état de la Protection de l'Enfance en France face à la dégradation d'un contexte où les Départements se retrouvent de plus en plus seuls pour agir.

La Protection de l'Enfance est l'affaire de tous.

2. Le contexte alsacien

Quelques chiffres :

- 4 340 enfants hors MNA confiés actuellement, + 130 en 8 mois, 4 000 enfants confiés hors MNA en 2020
- 899 MNA confiés (910 MNA confiés début 2024) soit environ 200 jeunes de plus qu'en 2023
- 528 jeunes majeurs accompagnés au 1/08/2024 (Taux d'accord première demande : moyenne de 95% de taux d'accord)
- Nombre de majeurs sur dispositif mineurs : 200 dont 2/3 ex MNA

- Depuis 2021 la Collectivité européenne d'Alsace aura perdu 92 assistants familiaux, pour près de 160 places.
- 543 assistants familiaux
- 1437 enfants confiés à des assistants familiaux
- Par ailleurs, l'enjeu de répondre aux besoins des jeunes majeurs afin de prolonger leur parcours vers l'accès à l'autonomie embolise un système déjà en souffrance : 150 ex MNA maintenus sur dispositif « mineurs » et + de 50 majeurs sur des MECS et familles d'accueil. Ainsi la Collectivité européenne d'Alsace doit faire à 230 PNE accompagnés par les services de l'Action sociale de proximité ou de Protection maternelle et infantile dans l'attente d'une prise en charge.
- BP2024 + DM1 + DM2 : 299 M€
- Augmentation du budget de +60 M€ depuis 2021

3. Un engagement important de la Collectivité européenne d'Alsace

Priorité de l'action publique départementale, la Collectivité européenne d'Alsace aura consenti depuis sa création à un effort de 60 M€ à la fin de l'année 2024 pour la Protection de l'Enfance.

Cet investissement aura permis depuis 2021 la création de 297 places et mesures de protection dont 87 places d'internat qui malheureusement n'auront permis qu'à freiner les effets couplés des pertes de places chez les Assistants familiaux (-160) et l'augmentation du placement (+130 par rapport à 2023).

L'effort budgétaire a également permis d'assumer les contraintes légales imposées par l'Etat (SEGUR, SMIC). En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a ouvert 92 nouvelles places dont 20 en internat (au village SOS et à Oberlin).

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit cet investissement en créant notamment 30 places d'accueil d'urgence à Mulhouse d'ici 2 ans.

Enfin pour le foyer de l'Enfance de Strasbourg, 27 millions d'euros vont être investis pour offrir une qualité de prise en charge aux mineurs qui nous sont confiés. Un espace entièrement rénové sera dédié au travail avec les familles pour restaurer le parent dans ses compétences et permettre des retours à domicile.

4. Une stratégie pour relever les défis de la Prévention/Protection de l'Enfance

Depuis 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a restructuré son dispositif de Protection de l'enfance en faisant du soutien à la parentalité un axe majeur de la prévention et de la protection.

Les premiers résultats de cette restructuration se traduisent par des projets et réalisations concrètes :

- le travail en prévention est porté conjointement par l'Action sociale de proximité, la Protection maternelle et infantile et l'Aide sociale à l'enfance;
- le pilotage qui se restructure autour du rôle de l'Aide sociale à l'enfance et avec le Foyer de l'Enfance (FDE) aura permis la sortie de 40 enfants durant l'été et redonne ainsi des capacités d'accueil au FDE en urgence ;
- un opérateur (France Victimes) accompagnera les Tiers dignes de confiance (TDC) et les Tiers bénévoles administratifs (TBA) à compter du mois d'octobre;
- l'ouverture d'une Maison des assistants familiaux en avril 2025 dans la vallée de la Bruche ;
- la création en juillet 2024 de 10 postes de services familles auprès des établissements de Protection de l'enfance afin de remobiliser le parent sur ses compétences.

5. Des solutions concrètes pour sortir la protection de l'enfance de l'impasse

- Alléger massivement toutes les charges salariales et patronales des travailleurs médico-sociaux et assistants familiaux du secteur associatif comme du secteur public pour permettre une revalorisation des salaires et favoriser un retour à l'attractivité de ces métiers ;
- Élaborer sur chaque territoire, à l'échelle départementale, une feuille de route commune à l'ARS et au Conseil départemental et à la Protection judiciaire de la jeunesse dressant les actions à mener en faveur de l'enfance présentant des troubles associés psychiques, handicap et besoins de protection : imposer à ce titre la création d'un établissement cofinancé éducatif et thérapeutique par département ;
- L'Ouverture dans les deux prochaines années de 500 places financés par l'ARS en IME 365 jours par an pour les enfants relevant de la Protection de l'Enfance ;
- Mettre en place un allègement fiscal systématique pour toute Personne assumant une charge de Tiers Digne de Confiance, Tiers Bénévole Administratif et Parrainage pour un enfant accompagné en Prévention/Protection de l'enfance ;
- Missionner la Banque des Territoires pour capter des fonds privés permettant la rénovation des établissements de Protection de l'Enfance ;
- Modifier les règles des accès au logement de parc public pour permettre de la discrimination positive pour les jeunes majeurs sortant de l'ASE et bénéficiant d'un Contrat jeune majeur ;
- Renforcer les enveloppes dédiées au Contrat d'engagement jeune des Missions locales pour permettre un accès plus massif des jeunes sortant de l'ASE ;
- Systématiser les titres de séjour pour les Mineurs non accompagnés arrivant à 18 ans et ayant 2 ans ou plus de prise en charge et se trouvant en situation d'apprentissage d'étude ou de travail.

Contact presse :

Sylvie Mertz

Collectivité européenne d'Alsace

Tél : 06 87 20 94 11

Mail : sylvie.mertz@alsace.eu

Les MNA :

- Au 1er mai 2024, 899 mineurs non accompagnés (MNA), soit environ 200 jeunes de plus qu'en 2023 à la même période.
- Le budget dédié aux MNA en 2024 dépassera les 26 millions d'euros
- L'âge moyen des MNA à leur arrivée est de 16 ans
- 25 pays d'origine : Guinée, Afghanistan, Côte d'Ivoire et Tunisie pour la plupart.
- Les problématiques de santé se multiplient (addictions, épidémies de gale...) et pénurie de médecins traitants, délais longs pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste
- Depuis plusieurs mois, est constaté un « rajeunissement » du public (entre 14 et 16 ans), principalement originaires des pays du Maghreb et de l'Egypte
- Les arrivées de jeunes filles, souvent enceintes ou accompagnées d'enfants en bas-âge, sont également en augmentation.
- Ces nouveaux profils nécessitent de prises en charge différentes
- La Collectivité européenne d'Alsace anime et coordonne le dispositif en prenant en charge : la santé (physique et psychologique), la scolarité, l'insertion professionnelle et la régularisation administrative avec mobilisation de différents acteurs.

La prise en charge des MNA repose sur un parcours (cf. carte mentale) débutant par une évaluation de la minorité et de l'isolement opérée par les professionnels de la CeA: état civil, composition familiale, conditions de vie dans le pays d'origine, motifs de départ du pays d'origine et présentation du parcours migratoire, conditions de vie depuis l'arrivée en France et projet du jeune.

- Ouverture de 40 places à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une mise à l'abri systématique de personnes se déclarant MNA dans la période de 5 jours imposée par le Législateur (projet avec CARITAS sur le site de l'Elsau) soit un engagement annuel d'1.3 millions d'euros pour la Collectivité européenne d'Alsace.
- A l'issue des 5 jours, la personne sera reconnue soit majeure (environ 75 à 80 % des situations) et renvoyée vers les dispositifs ad hoc ou mineure et orientée, conformément à la logique de parcours, vers les dispositifs permettant l'évaluation de ses besoins socio-éducatifs

Le Foyer de l'Enfance :

Le Foyer de l'Enfance a pour mission d'accueillir en urgence les enfants qui devront temporairement être retirés de la garde de leurs parents. Le Foyer de l'Enfance est le seul établissement qui accueille des enfants de 0 à 3 ans. Il dispose d'une pouponnière de 35 places. L'établissement est ouvert 365 jours par an et 24h/24h. Son périmètre d'action couvre l'ensemble du département du Bas-Rhin, mais prend en charge régulièrement des enfants (notamment des bébés) des territoires du Haut-Rhin.

Il s'agit ensuite d'observer et d'évaluer cet enfant, mais aussi d'établir un bilan des compétences parentales. Une fois que tous **les bilans sont réalisés dans une temporalité de 5 à 6 mois**, il faut proposer une orientation de cet enfant qui peut être soit

- un retour au domicile,
- un placement en famille d'accueil ou en institution (FAE, MECS, lieux de vie, etc.).

Pour assurer cette mission le foyer de l'enfance dispose de plusieurs antennes réparties sur le territoire Nord (Haguenau, Saverne, Sélestat/Barr).

À côté de **cette mission d'accueil, d'observation et de bilan** le FDE assure aussi un **accompagnement d'enfants à domicile sous la forme de mesure d'accueil de jour et placement à domicile**. Ces deux mesures ont pour vocation **un accompagnement** au plus près des enfants et de la famille lorsque ceux-ci sont encore au domicile. Les équipes mettent en œuvre entre 3 et 5 interventions à domicile par semaine.

Chiffres clés :

- Budget de fonctionnement de 18 M€.
- Son activité est répartie sur 13 sites.
- 109 places d'internat et de 110 places d'intervention à domicile.
- Le taux d'occupation en internat est de 115%.
- À ce jour, et depuis le 1er janvier 2024, c'est un flux de 284 enfants que l'établissement a accueillis (152 en 2023 sur la même période) soit une augmentation de + 62 %.

Ce chiffre traduit bien le recentrage du FDE sur l'accueil d'urgence et l'orientation est en cours.

- 73 000 repas/an, réalisés sur place avec des produits de qualité.

Investissements et travaux de restructuration :

- 27 millions d'euros pour restructurer le Foyer de l'Enfance :
 - rénover de bâtiments vétustes et adapter les moyens de la mission : tout un bâtiment sera consacré à la mission de l'exercice de la parentalité : La « **maison des familles** » afin de mettre les parents dans les conditions réelles de prise en charge des enfants
 - augmenter la capacité théorique d'accueil de 6 places à moyens constant.
 - repenser les locaux de l'ensemble des fonctions supports (cuisine, atelier, administration, service RH et financier).
- Début des travaux : mai 2025 pour 3 ans. Le projet se fera en site occupé et à capacité d'accueil constant.

Les Tiers bénévoles administratifs ou accueil solidaire alternatif

- lancement du dispositif (cf flyer)
- accueil durable et bénévole
- accueil par un membre de la famille ou par un tiers digne de confiance
- maintenir autant que possible le mineur dans son milieu de vie habituel
- construire une relation affective entre lui et un adulte (ou une famille) étant entendu que ce lien pourrait perdurer au-delà de la majorité
- garantir, au sein du domicile du tiers, un cadre de vie stable et sécurisant sur le plan affectif
- éviter le placement institutionnel
- évaluation préalable de la possibilité de prendre en charge
- un accompagnement dédié
- allocation mensuelle de 490 à 610 euros versée au TDC
- au 30 juin 2024 : 484 TDC et TBA prennent en charge des mineurs confiés
- un opérateur (SOS France Victimes) assurera la promotion de l'accueil des mineurs alsaciens par des tiers mais également mettra en œuvre l'accompagnement utile.

La campagne de communication "Les métiers de la solidarité recrutent en Alsace"

- Avec **la question des rémunérations et des conditions de travail** – à laquelle le Ségur de la santé et la conférence des métiers et de l'accompagnement social et médicosocial ont commencé d'apporter des éléments de réponse (dans le cadre de l'extension du Ségur de la Santé, la Collectivité européenne d'Alsace a contribué à hauteur de 9 M€ à la revalorisation salariale des métiers du sanitaire et du social) – **l'attractivité des métiers constitue l'autre réponse aux difficultés de recrutement du secteur médicosocial.**
- Devant une crise d'attractivité des métiers du social et médico-social toujours très marquée (difficultés de recrutement, forte rotation, désaffection des jeunes générations pour les formations), la Collectivité européenne d'Alsace lance donc une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur les métiers du sanitaire et du médicosocial.
- la campagne entend valoriser en autres les métiers
 - o d'assistant familial,
 - o d'assistant social,
 - o d'éducateur spécialisé.
- Cette campagne lancée d'octobre à juin 2025 sur un large éventail de canaux de communication promeut les trois métiers les plus en tension : assistant social, d'éducateur spécialisé et d'assistant familial. A l'origine de ces tensions : une crise des vocations, un phénomène d'usure professionnelle lié à la complexification des situations d'accompagnement, à l'augmentation des besoins sociaux et au report de charge induit par les postes non pourvus.
- Un travail engagé au travers de la stratégie d'attractivité des métiers des solidarités lancés par la Collectivité européenne d'Alsace en 2022 et dont la campagne de communication constitue la première brique. Les trois autres axes, en cours de développement, portent sur les actions en direction des étudiants, l'accompagnement durant le parcours professionnel pour éviter l'épuisement et un cadre de travail attractif.

bien
en Alsace

ALSACE
Collectivité européenne

**GUIDEZ
CEUX QUI EN ONT
BESOIN**

**DEVENEZ
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ**
UN MÉTIER QUI A DU SENS.
LES MÉTIERS DE LA SOLIDARITÉ RECRUTENT EN ALSACE

© Agence Insee
ALSACE.EU

bien
en Alsace

ALSACE
Collectivité européenne

**ASSUREZ L'ÉQUILIBRE
DE CEUX QUI
EN ONT BESOIN**

**DEVENEZ
ASSISTANT FAMILIAL
FAMILLE D'ACCUEIL**
UN MÉTIER QUI A DU SENS.
LES MÉTIERS DE LA SOLIDARITÉ RECRUTENT EN ALSACE

© Agence Insee
ALSACE.EU

bien
en Alsace

ALSACE
Collectivité européenne

**ACCOMPAGNEZ
CEUX QUI EN ONT
BESOIN**

**DEVENEZ
ASSISTANT SOCIAL**
UN MÉTIER QUI A DU SENS.
LES MÉTIERS DE LA SOLIDARITÉ RECRUTENT EN ALSACE

© Agence Insee
ALSACE.EU